



COLLECTE DES DÉCHETS :

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Déchets domestiques non recyclables et non dangereux
- ◆ Sacs mauves de résidus alimentaires* (à venir en 2024)
* Tous les aliments et les parties d'aliments sont acceptés dans les sacs mauves (pelures de légumes, repas et viande périmés, os, coquilles d'oeufs, écales de noix, marc de café, etc.).



MATIÈRES INTERDITES

- ⊘ Matières devant être apportées dans un point de dépôt (page 27)
- ⊘ Résidus verts (gazon, feuilles mortes, etc.) et matières recyclables
- ⊘ Terre, fumier, carcasses d'animaux, déchets médicaux

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

- ◆ La veille de la collecte, placer les bacs en bordure de rue, hors du trottoir (une rangée, avec un dégagement de 40 cm (15 po) autour de chaque bac).
- ◆ Orienter l'ouverture du couvercle vers la rue (les roues vers la maison).
- ◆ Ne placer aucune matière en dehors des bacs.



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES :

RÈGLES D'OR DU TRI

- ◆ Bien vider puis rincer rapidement les contenants et bouteilles.
- ◆ Séparer les matières différentes et défaire les boîtes.
- ◆ Éviter d'ensacher les matières (sauf le papier déchiqueté et les sacs).
- ◆ Ne déposer aucun objet enroulable (corde, courroie, boyau, etc.).



COLLECTE DES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS :

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Feuilles et aiguilles d'arbres, brindilles, sciures de bois non traité non peint
- ◆ Résidus végétaux de jardinage et de désherbage, gazon, citrouilles

MATIÈRES REFUSÉES

- ⊘ Ruban adhésif, attaches, branches
- ⊘ Plantes exotiques nuisibles* (berce du Caucase, renouée japonaise, etc.)
* Ces plantes doivent être ensachées puis jetées aux déchets.

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

- ◆ Placer les résidus dans des sacs en papier. Fermer en roulant les rebords.
- ◆ La veille de la collecte, placer les sacs en bordure de rue.
- ◆ Pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage pour réduire les résidus verts à collecter (tondre le gazon ou les feuilles et laisser se décomposer au sol).



COLLECTE DES GROS REBUTS :

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Gros rebuts hors d'usage (fauteuil, matelas, sommier, bureau, tapis, etc.)
Poids maximal : 35 kg (75 lbs)
Dimensions maximales : 2 m x 1,2 m (6 pi x 4 pi)

MATIÈRES REFUSÉES

- ⊘ Matières devant être apportées dans un point de dépôt (page 27)
- ⊘ Objets en bon état, petits rebuts, sacs de déchets, branches

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

- ◆ Volume maximal de 3 m³ par adresse.
- ◆ De 1 à 3 jours avant la collecte, placer les gros rebuts en bordure de rue, au sol, sans les empiler (remorques refusées).
- ◆ Placer les métaux à part (pour le ferrailleur).
- ◆ Donner les objets en bon état : **Comptoir de partage** 418-828-9169, **Entraide Agapè** 418-661-7485, **Méga-recyclage**, **LesPAC**, etc.



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES (SUITE) :

MATIÈRES ACCEPTÉES

PAPIER ET CARTON

- ◆ Articles en papier ou carton peu souillés
- ◆ Papier déchiqueté (dans un sac noué transparent)



CONTENANTS EN PLASTIQUE

- ◆ Contenants et bouteilles identifiés à
- ◆ Styromousse alimentaire
- ◆ Sacs et pellicule étirables propres (dans un sac noué)



CONTENANTS EN VERRE

- ◆ Bouteilles et pots (couvercle séparé)



CONTENANTS EN MÉTAL

- ◆ Canettes, contenants en aluminium, couvercles en métal
- ◆ Papier d'aluminium (en boule)
- ◆ Boîtes de conserve (couvercle inséré à l'intérieur)



MATIÈRES REFUSÉES

- ⊘ Papier et carton **souillés**
- ⊘ Papier ciré, carbone ou métallisé
- ⊘ Bois, cartables



- ⊘ Plastique **sans** symbole
- ⊘ Bioplastique compostable
- ⊘ Styromousse de protection
- ⊘ Sacs plastiques noirs
- ⊘ Pellicule agricole ou commerciale



- ⊘ Vaisselle, verre trempé (Pyrex)
- ⊘ Vitre, miroir, cristal
- ⊘ Ampoules, tubes fluorescents



- ⊘ Pellicule plastique aluminée
- ⊘ Autres objets métalliques
- ⊘ Matières devant être apportées dans un point de dépôt → (batteries, bonbonne, etc.)



MATIÈRES DEVANT ÊTRE APPORTÉES DANS UN POINT DE DÉPÔT :

- ◆ Résidus domestiques dangereux (produits portant ces symboles) :
- ◆ Pneus, objets métalliques, fils
- ◆ Appareils électriques ou à essence



É
M

- ◆ Peinture, antigel, huile, filtres à huile
- ◆ Nettoyant à freins et lubrifiant en aérosols
- ◆ Batteries, néons, ampoules fluocompactes



É
D
M

- ◆ Appareils électroniques, cartouches d'encre



É
B
M

- ◆ Matériaux de construction, béton
- ◆ Terre, sable, gravier, branches, souche



É

POINTS DE DÉPÔT

- É **Écocentre** : 425 boul. Raymond, Québec (5 visites gratuites par année)
- D **Dépôts municipaux** : 515 rte des Prêtres, Saint-Pierre 2478 ch. Royal, Sainte-Famille 3491 ch. Royal, Saint-François 6822 ch. Royal, Saint-Laurent
- M **Méga-recyclage** : 517 rte des Prêtres, Saint-Pierre (le 1^{er} samedi de mai)
- B **Bureau en gros** : 843 rue Clémenceau, Québec